



COMMUNE DE SAINT ABRAHAM  
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\* sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal \*\*\*

**SÉANCE DU LUNDI 04 MAI 2026**

L'an 2026, le 04 MAI à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noémie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents : Messieurs COUEDIC Jérôme, DUPE Laurent

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame FÈVRE Béatrice

**ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2026 ;
2. Restauration de l'église Saint-Etienne : avenant n° 2 au marché de travaux pour le lot 3- électricité ;
3. Désignation des membres aux commissions municipales ;
4. CCID : délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres ;
5. Désignation des membres aux commissions communautaires ;
6. Restauration scolaire : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 ;
7. Garderie périscolaire : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 ;
8. Subvention complémentaire à l'association « Association des donneurs de sang bénévoles de Malestroit et de sa région » pour l'année 2026 ;
9. Délégation de pouvoir du maire aux adjoints pour admission en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'état (procédure SDRE) ;
10. Affaires diverses.

❖ **Propos liminaires : désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Conformément à l'article L2121-54 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations.

Le Conseil Municipal désigne Madame Béatrice FÈVRE comme secrétaire de séance.

❖ **Propos liminaires : modalités de vote lors des désignations de l'ensemble des points à l'ordre du jour**

Madame le maire explique que l'ensemble des désignations inscrites à l'ordre du jour nécessite en principe un vote à bulletin secret, néanmoins, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations. Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce choix pour l'ensemble des désignations de la séance. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'ensemble des désignations de la séance.

**01)Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2026**

*Délibération n° 04MAI26\_01*

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel. Le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**02) Restauration de l'église Saint-Etienne : avenant n° 2 au marché de travaux pour le lot 3-électricité**

*Délibération n° 04MAI26\_02*

Madame le maire rappelle que par délibération du 1er octobre 2025, le conseil municipal a procédé au choix des attributaires dans le cadre du marché à procédure adaptée pour le projet de restauration de l'église (première tranche) et que le lot n° 3 – électricité a été attribué à l'entreprise DELESTRE située à LA SÉGUINIÈRE, il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires (sonorisation et coffret forain) pour ce lot pour un montant de 1 339,50 HT. Le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 au marché de travaux pour le lot n° 3 – électricité avec l'ajout des travaux cités pour un montant de 1 339,50 € HT et autorise Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

❖ *Commentaires et observations*

*Madame le Maire informe que ces travaux permettront d'améliorer la sonorisation extérieure et, concernant le coffret forain dont l'implantation est prévue rue de l'Église, près de l'abri de la cuve à fuel, d'éviter lors d'évènements, le recours à des demandes de branchements provisoires, assez coûteuses. Monsieur Jean-marie BEY ajoute que les travaux de restauration de l'église sont en voie d'achèvement.*

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **03) Désignation des membres aux commissions municipales**

*Délibération n° 04MAI26\_03*

Madame le maire explique qu'il est nécessaire désigner les membres de la commission d'appel d'offres suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, ainsi que les référents FDGDON. Le conseil municipal :

- désigne les membres à la commission d'appel d'offres comme suit :

*Présidente : Madame le maire*

*Titulaires : Madame Béatrice FÈVRE, Messieurs Jean-Marie BEY et François MILOUX*

*Suppléants : Mesdames Clarisse BRULÉ, Typhaine JUMEL, Alexandra LE NINAN*

- désigne Monsieur Philippe COUEDIC comme élu référent FDGDON

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **04) CCID : délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

*Délibération n° 04MAI26\_04*

Madame le maire expose que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder de connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : - 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ; la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Le conseil municipal dresse une liste de 24 noms en vue de la nomination de membres commissaires par le directeur des services fiscaux comme suit :

Prénom – NOM
Clarisse BRULÉ
Jean-Marie BEY
Noémie BERCEGEAY
Béatrice FÈVRE
Philippe COUEDIC
Laurent DUPÉ
Audrey SYLVESTRE
Daniel MOUSSARD
Daniel BOCANDÉ
Maurice DUBOIS
Christine LE BRETON
Hervé PELLERIN
Gilles SOURGET
Valérie LE DOUARIN
Bernard BONNO
Alain COGARD
Thérèse DUBOIS
Jean-Marc GOMBAUD
Pascale BOCANDÉ
COUEDIC Jérôme
Marie-Françoise MOUSSARD
Patricia GOMBAUD
Pascal GUILLEMOT
Philippe LABOUERE

❖ *Commentaires et observations*

*Madame le Maire précise que la commission se réunit chaque année afin d'examiner les propositions transmises par le service des impôts en vue de l'actualisation des données fiscales de certains locaux, en particulier ceux concernés par des autorisations d'urbanisme.*

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**05) Désignation des membres aux commissions communautaires**

*Délibération n° 04MAI26\_05*

Madame le maire explique qu'il est nécessaire désigner les membres aux commissions communautaires suite au renouvellement de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal désigne les membres comme suit :

- *Aménagement du territoire : Clarisse BRULE (titulaire) ; Alexandra LE NINAN (suppléante)*
- *Finances – commande publique : François MILOUX (titulaire) ; Typhaine JUMEL (suppléante)*
- *Services aux familles : Audrey SYLVESTRE (titulaire) ; Noémie BERCEGEAY (suppléante)*
- *Cycle de l'eau GEMAPI : Jean-Marie BEY (titulaire) ; Philippe COUEDIC (suppléant)*
- *Economie : Typhaine JUMEL (titulaire) ; Laurent DUPE (suppléant)*
- *Culture Tourisme : Charlie PUISSANT (titulaire) ; François MILOUX (suppléant)*
- *Social – accès au droit – santé : Béatrice FEVRE (titulaire) ; Emilie VILLET (suppléante)*
- *Environnement – PCAET- déchets : Jean-Marie BEY (titulaire) ; Laurent CATELION (suppléant)*
- *Patrimoine, voirie, espaces verts : Jérôme COUEDIC (titulaire) ; Charlie PUISSANT (suppléant)*
- *Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Gaëlle STRICOT (maire, titulaire)*

❖ *Commentaires et observations*

*Madame le Maire informe qu'elle ne peut siéger à aucune commission, en sa qualité de présidente de la communauté de communes, à l'exception de celle relative à la CLECT, par ailleurs, elle précise qu'en fin de séance du conseil municipal, chaque conseiller est invité à transmettre les informations issues des commissions.*

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**06) Restauration scolaire : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027**

*Délibération n° 04MAI26\_06*

Madame le maire informe qu'il convient de fixer le tarif du repas dans le cadre de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027. Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027 soit 3,90 € le repas et 1,50 € le repas dit spécial (problème d'allergies alimentaires).

❖ *Commentaires et observations*

*Madame le maire communique quelques tarifs en vigueur dans d'autres collectivités environnantes, présente le bilan financier des services sur la dernière année scolaire, le déficit s'élève à environ 32 000€ et propose de maintenir les tarifs en vigueur. Madame Typhaine JUMEL ajoute qu'en ce qui concerne la commune de Val d'Oust, qui a instauré une tarification sociale en fonction du quotient familial, le plein-tarif s'élève à 3,70 € le repas.*

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **07) Garderie périscolaire : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027**

*Délibération n° 04MAI26\_07*

Madame le maire informe qu'il convient de fixer le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027. Le conseil municipal décide de maintenir le tarif en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027 soit 0,45 € le quart d'heure.

#### *❖ Commentaires et observations*

*Madame le maire propose de maintenir le tarif en vigueur. Madame Émilie VILLET souligne qu'il existe une forte disparité des tarifs pour ce service entre les trois écoles du territoire, cette disparité est susceptible de dissuader certaines familles d'inscrire leurs enfants dans l'un des établissements et indique qu'une harmonisation des tarifs serait pertinente.*

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 1 – Madame Emilie VILLET ; abstention, 0)*

### **08) Subvention complémentaire à l'association « Association des donneurs de sang bénévoles de Malestroit et de sa région » pour l'année 2026**

*Délibération n° 04MAI26\_08*

Madame le maire informe qu'il est nécessaire d'octroyer une subvention complémentaire pour l'année 2026 à l'association des donneurs de sang bénévoles de Malestroit et de sa région. Le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 50 € pour l'année 2026 à l'association des donneurs de sang bénévoles de Malestroit et de sa région.

#### *❖ Commentaires et observations*

*Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté l'attribution des subventions pour l'année 2026, la subvention allouée à l'association des donneurs de sang bénévoles de Malestroit avait été réduite en raison de l'absence du bilan financier, après vérification, il s'avère que l'association a transmis ce bilan dans un mail séparé de sa demande, en conséquence, l'association a été informée qu'une subvention complémentaire serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil. Madame le Maire propose d'accorder une subvention complémentaire de 50 €, afin que le montant total soit identique à celui de l'année précédente.*

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **09) Délégation de pouvoir du maire aux adjoints pour admission en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'état (procédure SDRE)**

*Délibération n° 04MAI26\_09*

Madame le maire explique qu'il est proposé d'autoriser à donner délégation aux adjoints pour les admissions en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'état dans le cadre de la procédure de soins sans consentement sur décision d'un représentant de l'Etat (SDRE). Le conseil municipal autorise Madame le maire à donner délégation de pouvoir aux adjoints pour les admissions en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'état.

#### *❖ Commentaires et observations*

*Madame le Maire explique, notamment au regard des récents événements survenus dans une commune du département des Côtes-d'Armor, que la procédure d'admission en soins psychiatriques est encadrée, un maire ou un adjoint ayant reçu délégation doit impérativement respecter cette procédure, par ailleurs, une admission ne peut être prononcée qu'après avis médical.*

*(Résultat du vote : Pour, 13 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

## DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS OCTROYÉES

*Par délibération du 20 mars 2026, le Conseil municipal a délégué à Madame le maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre à ce titre.*

NÉANT

## AFFAIRES DIVERSES

- **Piégeage des frelons asiatiques à pattes jaunes** : Monsieur Philippe COUEDIC informe le conseil municipal que, suite à l'acquisition par la commune de dix pièges sélectifs destinés aux frelons asiatiques à pattes jaunes, ceux-ci ont été installés à divers endroits de la commune, beaucoup de reines ont été capturées, le comptage sera réalisé à l'issue de la campagne, dont la fin est imminente, il précise toutefois que de nombreux frelons européens ont également été piégés, ce qui n'est pas forcément souhaitable, cette espèce n'étant pas considérée comme nuisible, par ailleurs, monsieur Philippe COUEDIC indique que la campagne de piégeage a débuté trop tardivement. Madame le Maire indique que l'an prochain, le piégeage débutera plus tôt.
- **Présentation du projet de DICRIM** : Madame le maire présente le projet de document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) pour la commune, document obligatoire et demandé par la Préfecture. Les élus présents en prennent acte et précisent qu'une information à destination de la population, via une édition du bulletin municipal, sera prévue.
- **Présentation du plan communal de sauvegarde** : Madame le maire explique que la commune est dotée d'un plan communal de sauvegarde et présente ce document, mis à jour annuellement. Les élus présents en prennent acte.
- **Organisation d'une sortie intergénérationnelle** : Madame le Maire propose, dans le cadre de l'animation sociale, une sortie intergénérationnelle entre les aînés de la commune, les membres de la commission sociale et les élèves de l'école Notre Dame de Lourdes ; la thématique de l'année scolaire étant " la vie d'autrefois », il est proposé une sortie à l'écomusée de Lizio dont les entrées et le transport seraient pris en charge par la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable pour cet évènement. Madame Alexandra LE NINAN ajoute que la sortie se déroulera le 26 mai 2026, au matin
- **Cérémonie d'accueil des élus** : Madame le maire informe qu'une cérémonie d'accueil est prévue le samedi 06 juin prochain à Pontivy organisée par la Préfecture du Morbihan et l'association AMF56.
- **Matinée d'accueil des élus** : Madame le maire informe que la communauté de communes organise une matinée d'accueil pour les élus le 27 juin prochain au siège.
- **Réfection de la voirie** : Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite aux dégradations constatées sur la voirie au secteur du Coin de l'Or, consécutives aux fortes précipitations, un nouveau devis a été sollicité auprès d'une entreprise, lequel s'élève à 5 988 € TTC et a été engagé, pour mémoire un devis avait été demandé à l'entreprise titulaire du marché de l'an dernier, ayant réalisé la voirie initiale, pour un montant de 14 542 € TTC ; en conséquence, il reste une enveloppe budgétaire pour la réalisation d'autres travaux de voirie sur la commune, la commission travaux se réunira prochainement.

- **Signalétique pour la passerelle de la Née** : Madame Clarisse BRULÉ questionne si la signalétique relative à la passerelle de la née est installée. Madame le maire répond que l'installation est en cours par l'agent technique.
- **Absence de l'agent polyvalent des services techniques titulaire** : Madame le maire explique que l'agent titulaire au poste d'agent polyvalent des services techniques sera absent pour plusieurs mois à compter du 06 mai prochain, un agent remplaçant a été recruté qui est actuellement en doublure avec l'agent titulaire.
- **Absence d'un agent des services de cantine et de garderie** : Madame le maire explique qu'un des agents titulaires des services de cantine et de garderie est absent, un agent remplaçant exerce actuellement ces fonctions.
- **Circuit de randonnée** : Madame le maire informe que le projet de circuit de randonnée est finalisé, les membres de la commission extramunicipale doivent désormais identifier les besoins en entretien et démarcher les propriétaires privés pour obtenir les autorisations de passage nécessaires, par ailleurs, en vue de l'organisation de la marche rose au second semestre un circuit d'environ 6 km doit être défini, les membres de la commission se réuniront le 30 mai prochain au matin.
- **Commissions municipales** : Madame le maire explique que la commission des affaires scolaires devra se réunir prochainement, des dates vont être proposées, notamment pour étudier le projet de permis à point à la cantine instauré à compter de la rentrée scolaire prochaine, de même que la commission histoire et patrimoine.
- **Syndicat sportif intercommunal** : Messieurs Laurent CATELION, François MILOUX et Charlie PUISSANT ont récemment participé à une réunion de comité syndical, au cours de laquelle le budget pour l'année 2026 a été voté, à l'issue de cette réunion, une visite du complexe des nouettes s'est tenue.
- **Syndicat scolaire** : Mesdames Noémie BERCEGEAY, Clarisse BRULE, Alexandra LE NINAN et Audrey SYLVESTRE ont récemment participé à une réunion de comité syndical, Madame Marlène JOSSET, délégué de la commune de Val d'Oust a été élue présidente du syndicat scolaire.
- **Rencontre ENEDIS** : Madame le maire informe que la réunion de secteur organisée par l'entreprise ENEDIS, concessionnaire de réseaux, se tiendra le 22 septembre prochain à Ploërmel, les élus qui le souhaitent peuvent y participer.
- **Sinistre aux vestiaires** : Madame le maire informe qu'un sinistre aux vestiaires du stade de football a été déclaré à l'assurance, certaines pièces du chauffe-eau ainsi que du coffret électrique ont été endommagées.

☾ l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Affiché le 13 mai 2026  
Madame Gaëlle STRICOT  
Madame Béatrice FÈVRE